

L'EMERGENCE DES INFIRMIERS EN MILIEU SAPEUR-POMPIER

EPOQUE 10 L'ENJEU DE LA FORMATION

- 1) professionnel de santé qui a été un métier d'origine et qui l'exerce
- 2) La formation ça roule
- 3) Vers une stabilisation plus sereine



**En voici le décodage fait par Vincent DUBROUS,
le pionnier fondateur de la formation des ISP.**

1) Un professionnel de santé qui a un métier d'origine et qui l'exerce

Différence notable avec les autres sapeurs- pompiers volontaires ou professionnels, les infirmiers du SSSM sont engagés pour exercer leur propre métier qu'ils n'ont donc pas à apprendre dans ses notions fondamentales... mais à exercer dans un autre milieu, souvent inconnu et aux valeurs différentes. Ce qui leur manque le plus c'est la culture sapeur-pompier ; or celle-ci est indispensable pour se forger l'identité de sapeur-pompier dont nous parlerons plus loin. Remarquons par ailleurs que l'infirmier de sapeurs-pompiers est l'un des rares agents opérationnels du SDIS, avec les médecins, les pharmaciens et les vétérinaires, qui a lui-même trouvé le financement de sa formation initiale le conduisant au diplôme d'Etat, avant d'entrer dans l'institution. Leur « moule fondateur » est donc originalement extérieur au SDIS. Par conséquent, il n'y a pas de « stage de base », véritable parcours initiatique, qui scelle l'entrée, dans une activité totalement nouvelle de sapeur-pompier volontaire pour ceux exerçant par ailleurs dans un autre domaine que la sécurité, ou dans une profession dont le jeune sapeur-pompier professionnel ignore quasiment tout lorsqu'il est recruté en qualité de stagiaire, officier ou non (exceptée une vision focalisée antérieure éventuelle de sapeur-pompier volontaire).

2) La formation, ça roule !

Nos efforts se concrétisent enfin, après la mise en œuvre de la formation pour les infirmiers volontaires en 2000, et voir la sortie des premières formations d'infirmiers professionnels à l'ENSOSP de **Nainville-les-Roches** en **2002** et **2003**, puis de la troisième promotion qui inaugure, fin août 2004, les locaux provisoires du site d'Aix-en-Provence au tout début de la délocalisation de l'ENSOSP.



Photo: dernière formation ISP à Nainville-les-Roches, les ISP furent les porteurs du nouveau fanion des SSSM/ENSOSP.

Sur cette photographie qui marque une étape importante de l'intégration des ISP dans la « maison sapeur-pompier », parmi les ISP à la gauche de Jean-Pierre

DESCHIN en troisième, le médecin colonel Christian LEMBEYE pionnier fondateur du SSSM, des ISP, de la santé au travail. LES ISP DEVRONT SE SOUVENIR DE LUI.

En parallèle au niveau général la profession d'infirmier avait vu élargir ses compétences. En effet, un nouveau **décret de compétences** du **11 février 2002**, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière est promulgué. Dans ce décret, les règles professionnelles tiennent lieu de code de déontologie pour la protection de la personne soignée.

2005 verra le lancement des formations d'adaptation à l'emploi de chefferie et de groupement puis des formations spécialisées comme celle d'infirmier coordinateur des chaînes et dispositif sanitaires.

Grâce à l'appui inconditionnel de son conseiller médical, le médecin-général (2S) **Henri Julien**, et au travail incessant de **Vincent DUBROUS** et de **Jean-Pierre DESCHIN** pour mener à bien tous les objectifs et contourner tous les obstacles.



Photo: L'ENSOSP de Nainville-les-Roches dans l'ESSONE.

3) Vers une stabilisation plus sereine.

LE RÔLE positif de la formation et de l'encadrement en faveur de l'intégration:

Pour que la véritable valeur ajoutée des infirmiers puisse se reconnaître auprès de sapeurs-pompiers, les deux principaux régulateurs se sont fait un peu attendre : **la formation d'intégration et l'encadrement des soignants de terrain** par des pairs dédiés eux même-formés... donc après leur propre passage en formation d'adaptation à l'emploi de groupement permettant l'encadrement de proximité puis de chefferie départementale pour le pilotage et la gestion des services : mais il fallut attendre 2005 !

Quant à la mise en place des infirmiers d'encadrement, il fallut attendre fin 2006 pour le statut et 2008 pour la première formation.

La formation à l'ENSOSP a largement contribué au brassage des cultures, à la découverte de l'existence préalable, puis la compréhension mutuelle, au partage de valeurs désormais communes et bien sûr à l'accès à des connaissances communes ou différenciées mais avec la perception, la reconnaissance et le respect de celles qui ne sont pas partagées (exercice du commandement versus pratique des soins par exemple) ; les bases de la complémentarité ont pu ainsi se poser avec une vision commune de service public. Maintenant des intervenants formateurs « képis rouges et képis noirs » officient séparément ou en binômes au bénéfice de chacune des deux filières incendie commandement et santé-soins-conseil.

Photo: Insigne mixe de la promotion des médecins, pharmaciens et infirmiers, ENSOSP de Nainville -les- Roches, 2001.

Nous devons pondérer ce propos par un fait interpellant : seuls 30% environ des infirmiers de SPV recrutés lors de la phase de recrutement massif (de quelques dizaines en 1998 à plus de cinq mille de nos jours avec



une croissance annuelle de 500 recrutements par dans les années 2002-2008) passent par le cycle de formation organisé par l'ENSOSP en collaboration avec des universités de médecine partenaires, bien que cela soit règlementairement obligatoire. Cela explique aussi un niveau de prestations encore en partie disparate de nos jours.

Quand les compétences acquises rejoignent les missions attendues:

Le temps passant, un autre élément favorable à l'intégration plus harmonieuse des infirmiers est celui de la convergence des compétences d'infirmiers et des missions attendues en SDIS, induites par leurs domaines d'évolution et du dispositif d'aide médicale urgente.

Il s'agit, d'une part des compétences infirmières développées à l'issue des études professionnelles spécifiques, valorisées par l'expérience du terrain dans un ou des domaines non pompiers, alliées à **celles acquises dans le parcours d'intégration et de connaissance du milieu sécurité civile** dans les conditions dont nous avons parlé plus haut.

Et d'autre part, des orientations plus récentes des directions départementales des SDIS :

Souhait du passage progressif d'une vision réductrice de l'aptitude médicale à celle plus ouverte et plus contemporaine **d'hygiène, sécurité, prévention, santé en service, santé au travail y compris dans sa dimension de santé psychique; développement du soutien sanitaire qui en est la déclinaison opérationnelle ; reconnaissance bipartite intérieur-santé de la réponse graduée avec mise en œuvre de véhicules légers infirmiers dotés de protocoles de soins d'urgence prescrits par le médecin-chef du SDIS ;** répercussions des politiques de santé publiques et de la démographie médicale ; rôle demandé dans la formation des sapeurs-pompiers dans le domaine des techniques et matériels bio-médicaux de secours à personnes. Cela met d'ailleurs fin aux confusions, parfois vécues comme concurrence avec les moniteurs de premiers-secours et aux relations ambiguës, à plus-value infirmière incertaine concernant les gestes secouristes au sens strict. Précisons, en complément, que la reconnaissance passe aussi **par l'activité commune dans le vif de l'action** « faire la guerre avec, guerre du feu bien sûr »; **le soutien sanitaire régulièrement organisé avant l'activité infirmière en secours à personnes** mise en veilleuse pendant presque une décennie, a donné l'occasion de montrer l'activité soignante d'accompagnement sur le terrain, de prévention, de veille attentive, voire de soins curatifs, sous un jour positif. Bref, ce champ de compétences plurielles et bien celui de l'infirmier de sapeur-pompier, formé et encadré dans un SSSM organisé et pluri-professionnel.

Le désormais large, choix de missions qui peut être proposé, permet d'agir sur la motivation des infirmiers, les fait accepter par leur réelle **plus-value** dans de multiples domaines qui correspondent aux besoins actualisés des SDIS qu'ils servent.

En fonction de leur organisation, de leurs choix stratégiques et de leurs déclinaisons tactiques, il est possible de proposer aux infirmiers des activités correspondant à leurs véritables compétences en alliant , suivant les besoins et budgets, motivation et capacités personnelles dans des orientations polyvalentes ou plus spécialisées, et ainsi d'intégrer le



SSSM à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et au plan de formation de l'établissement public.

Photo: Insigne de la promotion DESCHIN/MUNSH, des ISPP capitaines, de 2009.

Sources:

L'EMERGENCE DES INFIRMIERS EN MILIEU SAPEUR-POMPIER : APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE.

Par l'infirmier d'encadrement Vincent DUBROUS, cadre de santé, responsable pédagogique et infirmier-en-chef du service de santé et de secours médical (SSSM) à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-Pompiers (ENSOSP) et Monsieur Jean-Pierre DESCHIN, cadre supérieur de santé(ER), ancien infirmier-en-chef du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Pas-de-Calais.

LA SUITE DANS L'EPOQUE 11.

« L'épilogue provisoire. ISP, la suite vous appartient »